

Formulaire de demande de prêt d'œuvre(s) année 2026-2027

Attention, le FRAC Grand Large — Hauts-de-France possède son propre dispositif de prêt d'œuvres (eao) qui permet à des enseignants de découvrir cette expérience d'accueil d'œuvres dans un établissement scolaire pour ensuite s'orienter avec l'expérience acquise vers le dispositif eroa. Il convient donc de préciser que le Frac ne pourra être le partenaire des eroa si la demande n'est faite qu'au Frac. Les demandes de prêts formulées au Frac dans le cadre du dispositif eroa devront donc être des projets plus complexes et se composer obligatoirement de prêts dans au moins deux structures ou d'un échange concret avec un artiste.

Une fois complété, merci d'envoyer ce formulaire à l'adresse suivante accompagné de la signature et du cachet du chef d'établissement se portant garant du bon fonctionnement de l'ensemble du projet :

dossier à envoyer à :

Carole Darcy & Émilie Valente
Frac Grand Large — Hauts-de-France
503, avenue des Bancs de Flandres
59140 Dunkerque

Contacts

N'hésitez pas à contacter les enseignantes missionnées bien en amont pour vous aider dans l'élaboration de vos projets pédagogiques :

- Carole Darcy (enseignante missionnée) :
carole.darcy@ac-lille.fr
- Émilie Valente (enseignante missionnée) :
emilie.valente@ac-lille.fr

Emprunteur :

Établissement :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Chef d'établissement :

Nom : Prénom :

Nom de l'adjoint du chef d'établissement :

Nom du gestionnaire :

Enseignant responsable de la partie pédagogique du projet :

Nom : Prénom :

Discipline enseignée :

Mail :

Numéro de téléphone portable personnel (ceci permet d'échanger rapidement par SMS si le dossier pose problème) :

Membres de l'équipe éducative impliqués dans ce projet : (noms et disciplines enseignées)

.....

Publics visés :

Élèves impliqués dans ce projet : (nombre et niveaux)

CALENDRIER de dépôt des demandes de prêts :

Formulaire de quatre pages à envoyer impérativement avant une des trois périodes de validation :

■ 1^e période de validation : le 1^{er} février 2026 : cinq validations

■ 2^e période de validation : le 1^{er} avril 2026 : cinq validations

■ 3^e période de validation : le 1^{er} juin 2026 : cinq validations

CALENDRIER Période des prêts : de novembre à décembre 2026 et de février à avril 2027

Les œuvres ne peuvent être prêtées au mois de janvier 2026

■ Nombre de kilomètres séparant l'établissement scolaire emprunteur du Frac :

■ Date choisie par l'établissement scolaire à laquelle s'effectue le transport aller des œuvres et l'accrochage par la Régie du Frac :

■ Date choisie par l'établissement scolaire à laquelle s'effectue le décrochage et le transport retour des œuvres par la Régie du Frac :

■ Un agent technique ET l'enseignant porteur de projet doivent être présents lors de l'accrochage et du décrochage des œuvres pour aider la Régie du Frac.

Nom de l'agent présent lors de l'accrochage et du décrochage :

Nom de l'enseignant porteur de projet présent lors de l'accrochage et du décrochage :

Projet d'emprunt dans une autre structure ou projet en liaison directe avec un artiste de la collection du Frac Grand Large — Hauts-de-France

Nom de la structure ou de l'artiste :

Œuvres empruntées dans une autre structure ou projet avec un artiste :

Conditions d'accueil de l'œuvre :

Coller une photo présentant le lieu d'accueil des œuvres.

Réaliser un rapide plan schématique de la salle d'accueil avec les dimensions des murs d'exposition.

Plan schématique du lieu d'accueil des œuvres :
(merci de faire figurer l'emplacement prévu pour les œuvres empruntées ; merci de faire figurer l'emplacement des radiateurs, les œuvres ne doivent pas se trouver à proximité immédiate de sources de chaleur ou directement face à une fenêtre).

coller une photo

- À quel étage se situe le lieu d'exposition ?
- Si le lieu d'exposition est à l'étage, y-a-t-il un ascenseur ?
- Définir les accès depuis l'extérieur (taille des portes d'accès)
.....
.....
.....
- Quel est le mode de chauffage de la salle ?
.....
.....
- Est-il possible de percer les murs de votre lieu d'exposition ? ☐ oui ☐ non
- Quelle est la nature des cloisons qui vont recevoir les œuvres ?
.....
.....
- Les murs de votre lieu d'exposition sont-ils assez solides pour recevoir ces œuvres ?
.....
.....

La ou les œuvres empruntée(s) peuvent être choisies dans l'ensemble de la collection du Frac.

Pour les œuvres murales, le porteur de projet et le chef d'établissement doivent s'assurer que les murs peuvent être percés. Aucun autre accrochage ne sera effectué.

Merci de contacter les chargées de mission avant la rédaction de ce document pour vous assurer en amont à cette demande de la disponibilité des œuvres et de la faisabilité de l'accrochage.

œuvre n° 1 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :	œuvre n° 2 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :
œuvre n° 3 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :	œuvre n° 4 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :
œuvre n° 5 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :	œuvre n° 6 nom de l'artiste : titre : valeur d'assurance : n° d'inventaire :
Valeur d'assurance TOTALE :	

Les pièces de la Collection du Frac sont à assurer par l'établissement scolaire emprunteur de « clou à clou ».
Elles doivent figurer de manière indépendante sur le formulaire d'assurance présenter à la Chargée de Collection.

Formulaire de quatre pages à envoyer impérativement avant le

- 1^{re} période de validation : le 1^{er} février 2026 : cinq validations
- 2^e période de validation : le 1^{er} avril 2026 : cinq validations
- 3^e période de validation : le 1^{er} juin 2026 : cinq validations

Période des prêts : de novembre à décembre 2026 et de février à avril 2027

Le calendrier d'entrée/sortie des œuvres du FRAC est complexe et demande une organisation rigoureuse.

La présente demande de prêt engage donc l'établissement et ne pourra être sujette à modifications.

Pour inscrire l'établissement dans un projet EAO et pouvoir emprunter les œuvres du Frac des frais administratifs sont à régler, à hauteur forfaitaire de 800 € TTC. Le paiement peut se faire par virement bancaire ; les chefs d'établissement peuvent aussi mobiliser la part collective du Pass Culture. Cette somme permet au Frac de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents : le transport des œuvres, l'installation, et une médiation sur le travail de régie des œuvres.

Attention cette demande de prêt est une pré-réservation, la décision de validation du projet pédagogique eroa revient entièrement au comité de pilotage.

Pris connaissance des pages 1 à 4,

Nom, signature et cachet du chef d'établissement ayant pris connaissance des visuels correspondant aux œuvres choisies :

à le